COMMISSION SPORTIVE du 26 Janvier 2022 en visio-conférence

Présents : DUVAL Jérôme (resp), PRINEAU Nicolas, RIBOT Loïck, THOREZ Renaud,

Invité : CHAMONT Bruno

Absents excusés : HILLAIRET Pascal, KRZEMKOWSKI Hervé

Début de séance 19h00

Ordre du jour :

1- Demande de Mutation exceptionnelle
2- Champ équipe - gestion covid
3- Critérium Fédéral – gestion covid
4- Report Critérium des clubs

1- <u>Demande de Mutation exceptionnelle :</u>

BORDIER Benjamin demande de mutation pour raison de déménagement.
Cette mutation est refusée (unanimité) car la demande ne rentre pas dans les critères de l'article II.206.5 des règlements généraux.
Suite à ce refus, une demande de transfert a été faite, il est donc obligé de rester sous licence promotion toute la saison (article II.213) et ne pourra pas faire de compétition.

2- <u>Championnat par équipes - gestion Covid départementale :</u>

Si 1 cas Covid : la rencontre doit avoir lieu et le club remplace le joueur malade par un joueur de son effectif, dans la mesure du possible.

Si 2 cas Covid : Report accepté si accord entre les 2 clubs. Tout cas Covid-19 devra être justifié par la fourniture d'un test « PCR Covid-19 » positif. Le club adverse ainsi que le Responsable du Championnat devront être avertis dès que possible et au plus tard le vendredi de la rencontre à 14h.

Pour les 3 premières journées, les rencontres reportées devront être jouées avant le 20 mars.
Attention en cas de report à bien respecter les règles de brûlage par rapport aux numéros de journées

Sur les deux dernières journées, les brûlages devront être respectés.

3- Critérium Fédéral – gestion Covid

Pour les joueurs absents au Tour 3 car n'ayant pas de Pass sanitaire, descente automatique dans la division inférieure. Il n'y aura pas d'amende pour le club.

Pour les Tours 3 et 4, les absences pour cause de Covid justifiées par la fourniture d'un « test PCR Covid-19 » positif ne feront pas l'objet d'une descente de division ni d'amende pour le club.

4- Report Critérium des clubs

Suite à la décision de reporter le Critérium des clubs qui était initialement prévu les 15-16 janvier, nous devrons faire la compétition soit les 12-13 mars soit les 26-27 mars car la Ligue a décidé de garder le niveau Régional le 3 avril.
La décision sera prise dés que nous aurons une salle disponible pour l'organiser.

Les rencontres de Jean Bruger prévues sur l'un de ces week-ends seront reportées au 2 et 3 avril.

Fin de séance 20h30